

# Courrier des lecteurs

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **33 (2006)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

### «Allégresse en rouge et blanc»

Dans son excellent éditorial – auquel on ne peut que pleinement souscrire – Heinz Eckert, rédacteur en chef, a commis une erreur. Il désigne le slogan «La Suisse n'existe pas» comme celui par lequel la Suisse a attiré l'attention sur elle dans les années nonante. En réalité «Suiza no existe» est un tableau que l'artiste vaudois Ben Vautier a utilisé, parmi plus de 100 autres œuvres, pour orner le pavillon suisse de l'exposition mondiale de Séville en 1992, pavillon qui, conformément à la décision du Conseil fédéral, était consacré à la culture suisse. Vautier voulait ainsi affirmer qu'il n'existe pas de culture suisse en soi, mais que notre pays possède une multitude de cultures locales et régionales. Le pavillon fut certes la cible des critiques de certains milieux conservateurs suisses, mais suscita un fort intérêt sur le plan international et fut perçu comme porteur d'avenir. Par ailleurs, la présence d'une deuxième toile de Ben Vautier au pavillon suisse, à Séville, est souvent mise sous le boisseau. Son titre? «Je pense donc je Suisse»...

PHILIPPE LÉVY, ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FOIRE DE BÂLE

### Petite erreur

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre excellent magazine, que je lis toujours avec beaucoup de plaisir. Le contenu est très actuel, fort intéressant, bien présenté et écrit avec une intelligence rare dans ce type de publication. Bravo. Je me permets néanmoins d'attirer votre attention sur une petite erreur qui s'est glissée dans votre numéro du mois d'août 2006. Gerhard Richter est en fait un des très grands peintres de notre époque et



bien qu'il utilise certes la photographie dans son œuvre, il n'est pas du tout ce qu'on pourrait appeler «un photographe artistique». Merci encore pour tous vos efforts envers les Suisses de l'étranger.

MARTIN BAENNINGER, WESTMOUNT, QUÉBEC, CANADA

### Magnifique Lavaux

Un grand merci pour votre excellent article sur le Lavaux, paru dans le numéro de juin 2006 de la «Revue Suisse». Quel ne fut pas mon plaisir d'apprendre que le Lavaux pourrait devenir patrimoine mondiale de l'Unesco. J'ai énormément voyagé, dans de nombreux pays, mais je pense que cette région reste la plus belle du monde, grâce à son paysage exceptionnel et à tous ses infatigables vigneronniers qui, de génération en génération, ont travaillé dur dans les vignes pour maintenir l'endroit intact. Permettez-moi toutefois une rectification: les vignobles du Lavaux se trouvent «au pied des Alpes, sur les rives du Lac Léman», et non du «Lac de Genève», comme traduit en anglais. Tout Vaudois ou toute Vaudoise qui se respecte ne pourra jamais lui donner un autre nom.

CLEO BOLENS DIBBLE, UNE VAUDOISE AUJOURD'HUI ÉTABLIE À WASHINGTON, ETATS-UNIS

### Merci

Me faisant l'écho de bon nombre d'avis semblables, je tiens à féliciter la rédaction pour votre excellente «Revue Suisse». J'en devore l'intégralité de chaque numéro et me sens ainsi très proche de ce qui se passe en Suisse. Elle maintient en vie la part de Suisse que j'ai en moi! Merci!

JEANNY KARTH, AFRIQUE DU SUD

«Traître à sa patrie»

En août 1976, l'ancien colonel brigadier Jean-Louis Jeanmaire, commandant des (anciennes) troupes de protection aérienne, était arrêté à Lausanne, en pleine rue. Les griefs du mandat d'arrêt portaient sur le service de renseignements militaires et une affaire d'espionnage militaire. Depuis le début des années soixante, le brigadier de l'Armée suisse avait transmis des documents aux attachés militaires soviétiques. Dans le contexte de l'époque – celui de la guerre froide –, l'acte du «traître à la patrie» fut considéré, aux yeux du peuple et dans les médias, comme une indignation nationale. En juin 1977, lors d'une procédure strictement secrète, la justice militaire condamna l'officier de carrière à la dégradation, à l'exclusion de l'armée et à 18 ans de réclusion. Jean-Louis Jeanmaire est décédé en 1992, à près de 82 ans.

Depuis, l'«affaire Jeanmaire» continue de faire parler d'elle.

Un livre vient d'ailleurs de paraître, qui revient en détail sur cette affaire, le fondement des accusations, la procédure appliquée par le tribunal militaire et la personnalité de l'officier. Son auteur, Jürg Schoch, en son temps journaliste au Palais fédéral, avait alors couvert cette affaire d'Etat. Dans le cadre de ses recherches, il a pu accéder aux dossiers Jeanmaire des archives fédérales. Ainsi, près de trente ans après le jugement, des questions resurgissent: Jeanmaire a-t-il effectivement commis un acte de trahison à la patrie au profit de l'Union soviétique? Son arrestation et son jugement ont-ils respecté les principes de l'Etat de droit? Pourquoi la sanction a-t-elle été aussi lourde?

Devant le Parlement, le 7 octobre 1976, le conseiller fédéral Kurt Furgler évoqua la «révélation de documents strictement secrets» et qualifia l'officier de «traître», avant même l'audience. L'acte d'accusation, publié ultérieurement, fit mention de 35 infractions. Mais seul était classé «secret» le règlement relatif à l'exécution de la mobilisation de guerre, pourtant publié à des milliers d'exemplaires. Le commandant de corps Josef Feldmann déclarera d'ailleurs plus tard que Jeanmaire «n'avait jamais eu accès à aucun dossier strictement secret».

Mais les principes de l'Etat de droit allaient être bafoués une fois de plus: après son arrestation, Jeanmaire fut coupé du monde durant 107 jours, ce qui contrevient à la Convention européenne des droits de l'homme. De plus, aucune preuve ne justifiait l'appréhension du brigadier, ce que le procureur général de la Confédération dut avouer par la suite. Par ailleurs, durant l'enquête, ce dernier adressa régulièrement des rapports au conseiller fédéral Furgler, agissant ainsi à

l'encontre des principes de l'autorité publique. Enfin, l'accusateur et le président du tribunal s'entretenaient au sujet du procès, empêchant ainsi l'application correcte de la procédure judiciaire. Le verdict de 18 ans de réclusion ne fut inférieur que de deux ans à la peine maximale. Le «traître à la patrie» devait expier ses fautes, telle était la volonté du peuple, de la plupart des politiciens, des officiers et de la presse. Jürg Schoch est toutefois convaincu que, dans le climat d'excitation

de l'époque, le procès de l'officier ne pouvait être équitable. «Jeanmaire fut à la fois coupable et victime.»

ROLF RIBI



Jürg Schoch: Fall Jeanmaire, Fall Schweiz. Wie Politik und Medien einen „Jahrhundertverräter“ fabrizierten (Affaire Jeanmaire, affaire Suisse. Comment la politique et les médias ont fabriqué un traître du siècle). Editions «hier und jetzt», Baden 2006. CHF 38.-, EUR 24.80